

DECRET N° 2021/752 DU 28 DEC 2021  
portant ratification du Protocole à la Charte Africaine des  
Droits de l'Homme et des Peuples relatif aux droits des  
personnes âgées, adopté le 31 janvier 2016 à Addis-Abéba.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

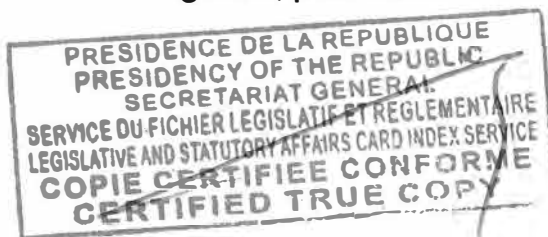
Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 2021/019 du 16 décembre 2021 autorisant le Président de la République à ratifier le Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatif aux droits des personnes âgées, adopté le 31 janvier 2016 à Addis-Abéba,

DECRETE :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>.**- Est ratifié, le Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatif aux droits des personnes âgées, adopté le 31 janvier 2016 à Addis-Abéba.

**ARTICLE 2.-** Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-



Yaoundé, le 28 DEC 2021

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

